REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

യയയ

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

യയയ

Présents:

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,

M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,

M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,

M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,

Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,

M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.

Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.

M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.

Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Jacques NAYA.

M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.

M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

യയയ

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur rapport de Monsieur David CORBIN, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Mme Marie-Lyse GASTON ne participant pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VOTE** les subventions exceptionnelles ci-après :
- 300 € à l'association « ASSOCIATION NOUVELLE DES ANCIENS ET DES AMIS DE L'INDOCHINE » pour la création d'un mémorial en hommage aux morts pour la France en Indochine (7 soldats sont concernés dans la commune d'Oloron Ste-Marie).

- 500 € à l'association « ADELFA 64 » pour une aide au fonctionnement de l'association, qui lutte contre les fléaux atmosphériques sur notre territoire.
- 1 240 € à l'association « TERPSICHORE » pour une prise en charge de 50% des frais de déplacement pour les élèves qualifiés pour le Concours National de danse à Chalons en Champagne, au printemps 2017.
- 5 000 € à l'association « CENTRE SOCIAL LA HAÜT » pour une aide exceptionnelle au fonctionnement de l'association.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2017. Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 07/ 2017

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/07/2017